



Syndicat National du Trésor Section de l'YONNE

Secrétaire départemental : Alain GUYADER
Tel 03 86 64 99 05

SPECIAL NOTATION 2006

Attribution des "enveloppes capital mois" dans l'Yonne dans le cadre de la campagne de notation 2006

La campagne de recours 2005 n'est pas encore achevée (dernière C.A.P. centrale prévue le 16 février) que, début février, commencera celle de 2006...



Catégorie B : 69 mois
Catégorie C : 111 mois

A qui le tour ? Le turn-over s'annonce ...un turn-over d'agents mécontents !

Les C.A.P. centrales des catégories B et C se sont donc tenues ces 18 et 19 janvier, avec entre autres à leur ordre du jour, la répartition des "enveloppes capital mois" par département.

Dans l'Yonne :

Catégorie B

39 "bénéficiaires potentiels" sur 102 agents à noter !

- ▶ **102 agents à noter**
- ▶ **77 agents "apportant"**
- ▶ **59 agents pouvant "consommer"**
- ▶ Le département dispose pour l'année 2006 d'une enveloppe de **69 mois** (77 X 90%).
- ▶ **15 agents** "bénéficieront" d'une réduction de **3 mois (+0,06)** = 45 mois
- ▶ **24 agents** pourraient bénéficier d'une **réduction d'un mois (+0,02)**

Catégorie C

61 "bénéficiaires potentiels" sur 163 agents à noter !

- ▶ **163 agents à noter**
- ▶ **123 agents "apportant"**
- ▶ **111 agents pouvant "consommer"**
- ▶ Le département dispose pour l'année 2006 d'une enveloppe de **111 mois** (110mois [123 X 90%] + 1 mois[solde de la réserve locale 2005]).
- ▶ **25 agents** "bénéficieront" d'une réduction de **3 mois (+0,06)** = 75 mois
- ▶ **35 agents + 1**(au titre du report) pourraient bénéficier d'une **réduction d'un mois (+0,02)**

Rappel :

- > le capital mois à répartir est égal à 90% de l'effectif des agents notés, hors agents parvenus à l'échelon terminal de leur grade,
- > la durée des réductions d'ancienneté est d'un mois ou de trois mois,
- > le nombre de bénéficiaires d'une réduction d'ancienneté de trois mois est fixé à 20% de l'effectif des agents notés, hors agents parvenus à l'échelon terminal de leur grade.

Nouveautés :

- > les majorations d'ancienneté sont d'un mois ou de trois mois. La direction du personnel, de la modernisation et de l'administration a demandé la **suppression de la majoration d'ancienneté de deux mois**.
- La direction du personnel, de la modernisation et de l'administration a également décidé l'**introduction dans le barème de l'évolution +0,01**.

Le barème applicable en 2006 comprendra donc :

- > trois évolutions "positives" : +0,01 (cadence normale), +0,02 (1 mois de réduction d'ancienneté) et +0,06 (3 mois de réduction d'ancienneté)
- > la note pivot (cadence normale)
- > trois évolutions négatives : -0,01 (note d'alerte, cadence normale), -0,02 (1 mois de majoration d'ancienneté) et -0,06 (3 mois de majorations d'ancienneté).

A noter, :

Les agents qui le cas échéant subiraient des majorations d'ancienneté (-0,02 et -0,06) de 1 mois ou de 3 mois viendraient alimenter (gonfler) l'enveloppe départementale "permettant" ainsi d'augmenter le nombre d'éventuels bénéficiaires...

Les agents, dans le cadre la refonte de la nouvelle grille indiciaire de la catégorie C, repartiront en 2006 avec la note pivot correspondant à leur nouvel échelon. Les variations 2005 éventuelle (+ ou en -) seront bien évidemment reprises pour le calcul de l'avancement.